EXPERTISE I AUDIT I CONSEIL

IRDSU
15 Boulevard de Berlin
44000 NANTES

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31/12/2019

EXPERTISE I AUDIT I CONSEIL

Association Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain
Association Loi 1901
15 Boulevard de Berlin
44000 NANTES

SIREN : 442 234 639

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

****

Ce rapport comporte 4 pages y compris celle-ci plus 18 pages d'annexes

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « IRDSU » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier arrêté par le Conseil d'Administration du

13/03/2020 et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Treillières le 15/06/2020

Pour la SAS ORECO,
Commissaires aux comptes

Matthieu GUINE
Commissaire aux comptes



Les comptes annuels annexés se caractérisent par les données suivantes :

Rubriques	***Montants***
Total du bilan	235 410 €
Produits d'exploitation	301 845 €
Résultat	28 175 €

Actif

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	16 063	16 063		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	3 160	1 462	1 698	692
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	400		400	400
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 544		1 544	1 544
TOTAL (I)	**21 167**	**17 525**	**3 642**	**2 636**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	289		289	
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	8 058		8 058	4 710
Autres	5 016		5 016	728
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	217 233		217 233	188 620
Charges constatées d'avance (3)	1 173		1 173	578
TOTAL (III)	**231 769**		**231 769**	**194 636**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**252 935**	**17 525**	**235 410**	**197 273**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

Passif

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	133 025	63 083
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	28 175	69 942
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	**161 200**	**133 025**
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	11 635	
Provisions pour charge		
TOTAL (III)	**11 635**	
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 895	26 226
Dettes fiscales et sociales	30 335	18 085
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	18 346	19 938
TOTAL (V)	**62 576**	**64 248**
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**235 410**	**197 273**
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	*62 576*	*64 248*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	59 645	69 442
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	210 000	210 000
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	30 478	5 870
Cotisations	1 640	1 330
Autres produits (hors cotisations)	82	21
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**301 845**	**286 663**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	105 005	80 338
Impôts, taxes et versements assimilés	729	547
Salaires et traitements	107 228	91 582
Charges sociales	48 672	44 067
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 056	746
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	5	6
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**262 695**	**217 286**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	**39 151**	**69 377**
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	696	594
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**696**	**594**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	**696**	**594**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		

Compte de résultat

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 635	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**11 635**	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	**-11 635**	
Impôt sur les bénéfices	37	29
SOLDE INTERMÉDIAIRE	**28 175**	**69 942**
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	**302 541**	**287 257**
TOTAL DES CHARGES	**274 367**	**217 315**
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	**28 175**	**69 942**
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	450 485	280 000
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	**450 485**	**280 000**
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	450 485	280 000
TOTAL CHARGES	**450 485**	**280 000**
TOTAL	**28 175**	**69 942**

** Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de *-11 635*

1 - Règles et méthodes comptables

Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été établis conformément au Code du Commerce et du Plan Comptable Général (PCG). Règlement 2016-07 de l'ANC.

La méthode retenue pour l'inscription des éléments portés en comptabilité est la méthode des coûts historiques, basée sur la définition et la détermination des coûts de revient des actifs.

Les comptes annuels ont été établis en respectant le règlement du Comité de la Règlementation Comptable (CRC) n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2 - Informations sur les comptes annuels

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entreprise et procurant des avantages économiques futurs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit au prix d'achat majoré des frais accessoires, droits de douane, minoré des rabais commerciaux et escomptes de règlements, augmenté des coûts directement engagés pour mettre l'actif en place en état de fonctionner. Les frais d'emprunts ne sont pas incorporés.

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements sont donnés en annexe.

Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2019, il figure en immobilisations incorporelles un montant de 16 k€ correspondant à la refonte du site internet de l'association. Le site internet "public" est opérationnel depuis le 20 février 2014. Le site internet "adhérent" est opérationnel depuis le 11 mars 2016.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise.

Les provisions comptabilisées ont été estimées en fonction du risque raisonnable encouru par l'association.

3 - Informations sur le compte de résultat

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Néant.

Ventilation du chiffre d'affaires

Par marché géographique

- France : 100,00 %

Opérations exceptionnelles

Il figure en opérations exceptionnelles :

- une provision pour risque de 11 k€ afin de couvrir un litige prud'hommal à venir.

4 - Autres informations

Indemnités de départ en retraite

L'indemnité de départ à la retraite a été valorisée en euros à partir de la législation sociale en vigueur et en fonction des critères suivants :

- Effectif : 3 personnes,
- L'augmentation annuelle des salaires est de 1%,
- Le départ prévu, sauf dérogation individuelle, est de 62 ans,
- Le taux de charges sociales patronales retenu est de 55 %,
- Le départ intervient à l'initiative du salarié,
- Le taux de rotation du personnel retenu est fonction du statut et de la tranche d'age,
- Le taux d'actualisation retenu est de 0.65%,
- La table de mortalité utilisée est la table (2006-2008),

L'engagement estimé au 31 décembre 2019 est de 7 370 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant pris en charge concernant les honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 3 708 euros.

Reconnaissance de produits

- Subventions : elles sont affectées au financement de conventions annuelles, ainsi que la couverture des coûts de fonctionnement généraux ;

- Abonnements participatifs : le chiffre d'affaires est appréhendé à partir des demandes d'abonnement des communes et collectivités territoriales, en appréhendant la quote part facturée d'avance.

Evaluation des contributions volontaires en nature

La méthode de valorisation de la contribution des volontaires bénévoles retenue est la suivante :

- le nombre de jours de bénévolat par chantier est fourni par la direction. Pour l'exercice 2019, il s'élève à 2135 jours ;
- le coût journalier d'un bénévole est évalué selon la formule de calcul suivante : 2 fois le Smic horaire en vigueur (sur la base de 7 heures de travail par jour) + charges sociales (au taux de 50 %).

Pour l'exercice 2019, le coût journalier a été arrondi à 211 €.

Selon cette méthode de valorisation, la contribution des volontaires bénévoles est estimée à 450 485 € au titre de l'exercice 2019.

Autres informations

Produits de placement :

Le 5 janvier 2011, l'association a placé une partie de ses excédents de trésorerie sur un compte sur livret Associatis souscrit auprès de la Caisse d'Epargne. Les caractéristiques de ce compte sur livret sont les suivantes :
- plafond de dépôt : 124 500 €
- taux d'intérêt annuel brut : 0.2 %
- fiscalité : les intérêts générés sur le compte sur livret Associatis sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 24 %.

Au 31 décembre 2019, le montant des fonds figurant sur ce compte sur livret s'élève à 100 626 €. Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice 2019 s'élève à 156 €. La charge d'impôt est non significative.

Annexe Association

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement, de recherche et de développement **TOTAL I**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	**16 063**		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions : Sur sol propre			
	Constructions : Sur sol d'autrui			
	Constructions : Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.			
	Autres immos corporelles : Instal. géné., agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles : Matériel de transport			
	Autres immos corporelles : Matériel de bureau & info., mobilier	1 098		2 062
	Autres immos corporelles : Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	**1 098**		**2 062**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	400		
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	1 544		
	TOTAL IV	**1 944**		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**19 105**		**2 062**

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR	Frais d'étbs, de recherche & de dével. **TOTAL I**				
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL II**			**16 063**	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions : Sur sol propre				
	Constructions : Sur sol d'autrui				
	Constructions : Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.				
	Autres immos corporelles : Ins. gal. agen. amé. div.				
	Autres immos corporelles : Matériel de transport				
	Autres immos corporelles : Mat.bureau, info., mob.			3 160	
	Autres immos corporelles : Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III			**3 160**	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence				
	Autres participations			400	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			1 544	
	TOTAL IV			**1 944**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			**21 167**	

Annexe Association

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	**TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	**16 063**			**16 063**
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	406	1 056		1 462
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	**406**	**1 056**		**1 462**
	TOTAL GENERAL	**16 469**	**1 056**		**17 525**

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements **TOTAL**							
Immob. incorporelles **TOTAL**							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Constr. Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor. Inst. gales, agenc. am divers							
Immo. corpor. Mat. transport							
Immo. corpor. Mat. bureau mobilier							
Immo. corpor. Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Annexe Association

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		1 544		1 544
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		8 058	8 058	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		5 016	5 016	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		289	289	
	Charges constatées d'avance		1 173	1 173	
	TOTAUX		**16 079**	**14 535**	**1 544**
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 173
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**1 173**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 481
Disponibilités	
TOTAL	**1 481**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	63 083	69 942		133 025
Résultat comptable de l'exercice antérieur	69 942		69 942	
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	**133 025**	**69 942**	**69 942**	**133 025**

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		13 895	13 895		
Personnel & comptes rattachés		15 581	15 581		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		13 659	13 659		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	37	37		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	1 059	1 059		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		18 346	18 346		
TOTAUX		**62 576**	**62 576**		

Renvois					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

Annexe Association

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent pour 18 346 € à la part des abonnements participatifs facturés en 2019 qui concernent les exercices 2019 et 2020, l'abonnement valant pour une durée de 12 mois de date à date.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	18 346
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**18 346**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 467
Dettes fiscales et sociales	22 355
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**32 821**

ENGAGEMENTS DONNÉS

Subventions :

En cas de non-respect de tout ou partie des programmes d'actions dans les délais prévus, les organismes se réservent le droit d'exiger le reversement total ou partiel des subventions.

Concernant 2019, il a été considéré que les programmes ont été totalement réalisés.

Charges de personnel :

Dans le cas où les pouvoirs publics seraient amenés à supprimer les subventions, les sommes dues en cas de rupture de contrat de travail à l'intiative de l'association ont été évaluées à 3 mois de salaires soit environ 28 K€ + indemnités de licenciement pour environ 45 K€ + 10 K€ de frais généraux.
L'engagement total est donc évalué à 83 K€.

LES EFFECTIFS

Les rémunérations des 3 plus hauts cadres et bénévoles s'élève à 88 K€.

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	**3,00**	**3,00**
Ingénieurs et cadres	2,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1,00	1,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		